

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE TOURS

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 70.1174 du 17 décembre 1970 portant création de l'Université de Tours ;

Attendu que l'Université et le CHU de Tours sont considérés, à l'instar de l'Inserm comme partenaires de l'unité au sens de l'article R. 324-15 du code de la recherche susvisé ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est créé, pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2028, une unité mixte de service intitulée : « Plateforme Scientifique et Technique - Analyse des Systèmes Biologiques (PST-ASB) ».

Article 2 : Cette unité est référencée US 61.

Article 3 : L'unité exercera son activité dans les locaux situés :

Plateforme Scientifique et Technique - Analyse des Systèmes Biologiques (PST-ASB)
Université de Tours - Faculté de Médecine
10 boulevard Tonnellé
37032 Tours Cedex

Article 4 : L'unité est administrativement rattachée pour l'Inserm à la délégation régionale Inserm Grand Ouest.

Article 5 : Monsieur Patrick EMOND est nommé directeur de l'unité pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2028.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2024.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

Président-directeur général de l'Inserm

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE TOURS

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS